

SECURITY NEWS N°94 – 24 janvier 2012
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Préparée par Arnaud Belleil

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2012.php>

SOMMAIRE :

L'article : le nouveau paysage des données personnelles

Economie des données personnelles

Le coût de la multiplicité des lois informatique et libertés en Europe
Le Milliard
Les équipes *privacy* de Google et Microsoft

Administration électronique

Lorient renonce aux machines à voter
Le cap des 55 000 DMP est dépassé

Juridique

Information des actionnaires par voie électronique
La Cnil épingle un hébergeur de données de santé
Saisie de messageries par l'Autorité de la concurrence

Archivage et dématérialisation

Vidéosurveillance et coffre-fort électronique
Coffre-fort électronique, une excellence française
3 milliards d'impressions par jour en Europe, Moyen-Orient et Afrique

Identité Numérique

Evolution de la doctrine de la Cnil sur la biométrie ?
Quand la biométrie remplacera les mots de passe

A découvrir

Eloge de la publitude
Chiffrement homomorphique
Impressions, expressions

Evènement

Documation 2012

ANNONCE : Cecurity.com fournisseur leader pour les coffres-forts numériques des compagnies d'assurance

Cecurity.com a confirmé en 2011 sa place de leader en tant que fournisseur de coffres-forts numériques grand public pour les compagnies d'assurance. « Avec l'essor de la dématérialisation, le coffre-fort électronique devient un enjeu majeur de la stratégie marketing du secteur » souligne Alain Borghesi, Président directeur général de Cecurity.com.

■ ■ ■ En savoir plus :
http://www.cecurity.com/site/Documentation/Presse/2012/PRESSE_Communique_LeaderCoffreAssurance_Cecurity_120118.pdf

L'ARTICLE : LE NOUVEAU PAYSAGE DES DONNEES PERSONNELLES

Le paysage de la gestion des données personnelles est en train de changer radicalement sans que les organismes qui collectent habituellement ces données en aient forcément conscience. C'est la thèse défendue par le cabinet britannique Ctrl SHIFT dans un rapport diffusé en novembre 2011 et intitulé *The new personal data landscape*.

■ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt201201.php>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Le coût de la multiplicité des lois informatique et libertés en Europe

En matière de réglementation sur la protection des données à caractère personnel, l'Europe c'est une Directive de 1995 et 27 transpositions nationales avec des interprétations propres à chaque pays. Pour les entreprises implantées dans différents pays de la Communauté, on est donc bien loin du marché unique des données personnelles. Le surcoût pour les entreprises, lié à cette fragmentation des lois sur la protection des données, a été estimé, par la Commission européenne, à 2,3 milliards d'euros par an.

Source : Le Monde Informatique – 30 novembre 2011 – Auteur : Véronique Arène

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-l-ue-veut-uniformiser-les-regles-de-protection-des-donnees-46821.html>

Le Milliard

Selon les estimations d'un analyste d'iCrossing, Facebook devrait passer le cap du milliard de membres au cours de l'été 2012. A titre de comparaison, le nombre total d'internautes est estimé à 2 milliards pour l'ensemble de la planète, le réseau professionnel LinkedIn revendique 130 millions d'utilisateurs et Google+, plus récent, s'approche des 50 millions.

Source : Numerama – 13 janvier 2012 – Auteur : Julien L.

■ Lien de l'article : <http://www.numerama.com/magazine/21263-facebook-atteindrait-le-cap-du-milliard-de-membres-cet-ete.html>

Les équipes *privacy* de Google et Microsoft

La *privacy*, combien de division ? 60 ingénieurs, répond Google tandis que Microsoft fait état de 40 personnes dédiées à plein temps auxquels s'ajoutent 400 collaborateurs susceptibles de passer une partie de leur temps sur le sujet. Leur travail va notamment consister à jongler avec les différentes lois américaines qui varient d'un état à l'autre et à répondre aux nombreuses sollicitations des organismes européens de régulation.

Source : CIO – 8 décembre 2011 – Auteur : Nancy Gohring.

■ Lien de l'article (en anglais) : http://www.cio.com/article/696219/Google_Microsoft_Teams_Work_to_Keep_Pace_with_Privacy_Laws

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Lorient renonce aux machines à voter

Si le vote à distance par Internet tend à se développer, par exemple pour les élections des représentants du personnel, les machines à voter ne semblent plus avoir le vent en poupe. En témoigne la décision de la ville de Lorient qui va remiser ces machines pour l'élection présidentielle. L'argument avancé par un responsable est la moins bonne vision des candidatures quand celle-ci

sont nombreuses. L'article ajoute que la décision a également été prise « *pour éviter toute suspicion* » chez les électeurs.

Source : Ouest-France – 5 janvier 2012

■ Lien de l'article : http://www.ouest-france.fr/region/bretagne_detail_-elections-il-n-y-aura-pas-de-vote-electronique-cette-annee-a-Lorient_40811-2029114_actu.Htm

Le cap des 55 000 DMP est dépassé

Environ un an après la relance de ce chantier majeur de l'e-Santé, plus de 55 000 français disposent d'un Dossier Médical Personnel (DMP). On demeure cependant bien en deçà des ambitions initiales de la loi de 2004 qui prévoyait dans les trois ans une généralisation à l'ensemble de la population.

Source : LeMagiT – 2 janvier 2012 – Auteur : Cyrille Chausson

■ Lien de l'article : <http://www.lemagit.fr/article/dmp-e-administration-e-sante/10162/1/e-sante-362-francais-disposent-dmp>

JURIDIQUE

Information des actionnaires par voie électronique

Le décret du 9 novembre 2011 relatif aux formalités de communication en matière de droits des sociétés modifie le code de commerce. Ce texte « *simplifie le recueil du consentement des actionnaires à l'utilisation des moyens de communication électronique pour les formalités préalables aux assemblées générales (...) et il facilite le recours à la signature électronique.* ». A noter que l'actionnaire qui a opté pour l'information par voie électronique a la faculté de demander le retour à un envoi postal.

■ Le décret du 9 novembre 2011 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000024772037&dat eTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&goback=%2Egde_3702990_member_86876823

La Cnil épingle un hébergeur de données de santé

L'exercice de l'activité d'hébergeur de données de santé nécessite un agrément qui est accordé par le ministère de la santé après avis de la Cnil. Cette dernière vient de prononcer un avertissement à un hébergeur qui avait indiqué dans son dossier de demande d'agrément qu'il procédait au chiffrement des données alors que la Cnil avait pu ensuite constater lors d'un contrôle sur place que cela n'était pas le cas. En l'espèce c'est bien le décalage entre le dossier et les pratiques qui est sanctionné et non l'absence de chiffrement. Si le chiffrement contribue à la sécurité des données, il n'est pas obligatoire pour obtenir l'agrément.

On soulignera que le nom de l'hébergeur n'a pas été rendu public par la Cnil et que l'ASIP-Santé, qui diffuse la liste des hébergeurs agréés n'a pas fait état sur son site, au jour de la diffusion de la présente newsletter, de cet avertissement.

Source : Le Monde Informatique – 11 janvier 2012 – Auteur : Bertrand Lemaire

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lmi/lire-la-cnil-sanctionne-un-hebergeur-de-donnees-de-sante-pour-negligen-47345.html>

■ Le communiqué de la Cnil : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/la-cnil-sanctionne-une-declaration-mensongere-dun-hebergeur-de-donnees-de-sante/>

Saisie de messageries par l'Autorité de la concurrence

Dans un arrêt du 30 novembre 2011, la Cour de cassation estime que les saisies de messageries électroniques réalisées par l'Autorité de la concurrence ne sont pas soumises à la loi Informatique et Libertés.

Source : Legalis – 17 janvier 2012

■ ■ ■ Lien de l'article : http://www.legalis.net/spip.php?page=breves-article&id_article=3314

ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

Vidéosurveillance et coffre-fort électronique

Le plan de vidéo protection pour Paris (PVPP) conduit au déploiement de plus de 200 caméras qui appartiennent à la Préfecture de Police. L'accès aux images est contrôlé avec un dispositif de traçabilité. La durée de conservation des images est en général limitée à 30 jours, mais, précise Le Figaro, dans le cadre d'une enquête certaines images peuvent être conservées plus longtemps. Elles sont alors à la disposition de la justice dans un coffre-fort électronique.

Il s'agit en l'occurrence du coffre-fort électronique de Cecurity.com mis en œuvre dans le cadre d'un projet global pris en charge par INEO.

Source : Le Figaro – 28 novembre 2011 – Auteur : Flore Galaud

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/11/27/01016-20111127ARTFIG00241-la-videosurveillance-tisse-sa-toile-a-paris.php>

Coffre-fort électronique, une excellence française

Jean-Pierre Le Couedic, président du pôle compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées estime que la technologie numérique française portée par les PME innovantes « *excelle dans la sécurité des échanges dématérialisés* ». Selon lui, « *un nouvel outil cristallise cette problématique de la confiance dans les transactions dématérialisées: le coffre-fort électronique* ». Cependant, le risque de voir cette excellence captée par des acteurs anglo-saxons demeure présent.

Source : Le Figaro / Blog de Yann Le Galès – 21 décembre 2011 – Auteur : Jean-Pierre Le Couedic

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://blog.lefigaro.fr/legales/2011/12/le-coffre-fort-electronique.html>

3 milliards d'impressions par jour en Europe, Moyen-Orient et Afrique

Dans la zone regroupant l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, que des analystes américains persistent curieusement à percevoir comme une région (EAMA), on imprimait en 2010, selon une étude réalisée par IDC, 3 milliards de pages par jour. « *Si nous déposions les pages imprimées par jour les unes derrière les autres, on pourrait faire l'aller-retour jusqu'à la Lune* » illustre une analyste du cabinet. L'Europe occidentale représente près des deux-tiers du volume globale d'impression avec cependant une baisse des volumes de l'ordre de 1% par rapport à l'année précédente.

Source : Silicon.fr – 21 décembre 2011 – Auteur : Christophe Lagane

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.silicon.fr/plus-de-3-milliards-de-pages-imprimees-chaque-jour-en-europe-68788.html>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Evolution de la doctrine de la Cnil sur la biométrie ?

La Cnil n'a pas accordé d'autorisation pour la mise en place, dans la cantine d'un collège, d'un dispositif biométrique reposant sur la reconnaissance du réseau veineux de la main. Cette décision semble marquer une évolution de la doctrine de la commission en matière de biométrie. Jusqu'à présent elle était particulièrement réticente à accorder son autorisation pour les biométries dites « à traces », comme les empreintes digitales, lorsqu'elles étaient couplées à une base centralisée. Au regard de ces critères classiques d'appréciation, la reconnaissance du réseau veineux, sans traces, aurait pu obtenir une décision favorable.

Avec cette décision, la Cnil marque sa préférence pour la mise en œuvre en milieu scolaire d'une biométrie à la fois « *peu identifiante* » et susceptible d'évoluer dans le temps. La biométrie reposant sur le contour de la main se voit ainsi gratifiée par la Cnil de deux « qualités » généralement considérés comme des défauts par les spécialistes du domaine. La Cnil reprend également l'argument

selon lequel elle doit faire preuve de vigilance vis-à-vis des projets qui tendent à habituer les jeunes aux technologies de surveillance. Elle reprend ici un argument avancé de longue date par les activistes opposés à la biométrie.

- La communication de la Cnil du 30 novembre 2011 : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actu-cnil/article/article/biometrie-la-cnil-refuse-lutilisation-du-reseau-veineux-dans-une-cantine-scolaire/>

Quand la biométrie remplacera les mots de passe

IBM a délivré à la fin de l'année 2011 ses prédictions sur les 5 technologies qui devraient changer notre vie dans les 5 ans à venir. En matière de sécurité, les dispositifs biométriques devraient remplacer les mots de passe. L'usage de plus en plus fréquent de terminaux mobiles miniaturisés (smartphone, tablettes) associé au fait qu'ils sont plus facilement volés ou perdus favoriserait cette (r)évolution.

- La contribution de David Nahamoo d'IBM (en anglais) : <http://ibmresearchnews.blogspot.com/2011/12/ibm-5-in-5-biometric-data-will-be-key.html>

Impressions, expressions

Une bonne résolution facile à tenir pour l'année 2012 ? Lire régulièrement le réjouissant blog de Marie-Anne Chabin, Impressions, expressions. Les abonnés de la newsletter de Cecurity trouveront certainement de l'intérêt à lire les articles « identité » et « originalité ».

- <http://www.marieannechabin.fr>
- <http://www.marieannechabin.fr/2011/11/originalite/>
- <http://www.marieannechabin.fr/2011/11/identite/>

A DECOUVRIR

Eloge de la publitude

A trop se focaliser sur la défense de la vie privée (*privacy*), on risque de passer à côté des avantages que procure le partage de l'information (*publicness* ou « publitude »). Telle est la thèse défendue par Jeff Jarvis, gourou américain de l'internet dans son ouvrage « *Tout nu sur le Web* »

Il faut avoir une vision nuancée de cette approche a priori provocatrice car Jeff Jarvis estime par exemple qu'il y a « *un droit l'anonymat qui est plus que légitime dans certains cas* ». Il considère également que les entreprises doivent être transparentes en expliquant à leurs clients tout ce qu'elles font avec leurs données.

Sources : Rue 89 – Date : 4 décembre 2011 – Auteur : Pierre Haski

- Lien de l'article : <http://www.rue89.com/rue89-eco/2011/12/04/jeff-jarvis-se-met-tout-nu-sur-le-web-et-nous-encourage-le-suivre-227171>

Libération / Ecrans – Date : 14 décembre 2011 – Auteur : Christophe Alix

- Lien de l'article : <http://www.ecrans.fr/Jeff-Jarvis-Internet-c-est-la-vie,13650.html>

Chiffrement homomorphique

Les avancées de la recherche en matière de chiffrement homomorphique laissent entrevoir la possibilité, à moyen terme, de réaliser des traitements sur des données sans avoir préalablement à les déchiffrer.

Source : Forbes – 19 décembre 2011 – Auteur : Andy Greenberg

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.forbes.com/sites/andygreenberg/2011/12/19/an-mit-magic-trick-computing-on-encrypted-databases-without-ever-decrypting-them/>

EVENEMENT

Documation 2012

Les 21 et 22 mars 2012 se déroule à Paris le salon Documation, « *rendez-vous de la gestion de l'information et du document numérique en entreprise* ». Cecurity.com y participe dans le cadre du Pavillon de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNCTC).

■ ■ ■ En savoir plus : <http://www.documation.fr/>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email news@cecurity.com

Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36
